



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°24-030

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 28 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-huit juin, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

| | | |
|---------------------------|-----------------------|------------|
| Nombre de conseillers : | Date de convocation : | 26/06/2024 |
| En exercice : 22 | Date d'affichage : | 26/06/2024 |
| Présents : 15 | | |
| Votants : 15 + 4 pouvoirs | | |

Présents : M. et Mmes GENON Hervé - GAZET Véronique - BAZIN Josyane - COMBET Claire - GENON Marie - JABOUILLE Martine - JALLIFIER-VERNE Christelle - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MASSUTTI Carole - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno - RICHARD Denis - RICO José - RIZZON Bruno

Excusés : M. et Mmes MANENTI Rémy (pouvoir à C. COMBET) - DELWAL Jean-Luc - GACHET Roger (pouvoir à B. MICHELLAND) - PAVIET Laura (pouvoir à M. JABOUILLE) - LEGRAND Alexandra - Stéphanie PEREZ (pouvoir à J. BAZIN) - Nicolas BIBOLLET

A été nommé secrétaire de séance : Denis RICHARD



Objet : Modification du règlement de la restauration scolaire afin de prendre en compte la facturation à la demi-heure le matin et le soir à compter de la rentrée scolaire 2024-2025.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de créer une facturation à la demi-heure du temps de garde de la garderie périscolaire, à la place d'une facturation à l'heure, afin de mieux répondre aux besoins des familles et d'optimiser les taux d'occupation. Une nouvelle facturation est donc mise en service :

| | |
|-----------------|---------------------|
| QF < 700 | 0.50€ la demi-heure |
| 701 < QF < 1000 | 0.60€ la demi-heure |
| QF > 1000 | 0.70€ la demi-heure |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la création d'une tarification de la garderie scolaire à la demi-heure
- Charge Monsieur le Maire de signer les documents correspondants,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance
Denis RICHARD



Monsieur le Maire
Hervé GENON

